

Décision n°2024-53-tarifs

Décision portant approbation de tarifs du colloque « La scolarisation inclusive des élèves sourds ou malentendants »

Le Président d'Aix Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

Considérant que le laboratoire Apprentissage, Didactique, Evaluation, Formation (ADEF - UR 4671) a présenté le 17 décembre 2024, une demande d'approbation des tarifs d'inscription pour le colloque « la scolarisation inclusive des élèves sourds ou malentendants » qui se déroulera les 19 et 20 mars 2025 à Aix-en-Provence, site de l'INSPE,

Considérant que l'objectif de ce colloque est d'étudier les conditions et l'expérience de scolarisation des élèves sourds en classes dites ordinaires, soutenue ou non par des dispositifs spécialisés à travers trois axes : l'axe des apprentissages des élèves sourds, des leviers et des obstacles ; l'axe des pratiques et des dispositifs favorisant l'accessibilité scolaire, pédagogique et didactique ; l'axe de la LSF et de la culture.

Considérant que cette rencontre a pour objectif de permettre de tisser des liens entre les chercheurs issus de différents pays, intéressés par cette problématique et que la constitution de ce réseau pourra ensuite servir de point de départ pour répondre à certains appels à projets ou solliciter certains financements,

Considérant que cette manifestation est l'occasion de valoriser et diffuser les résultats de recherche obtenus sur cette thématique,

Considérant que la valorisation et la diffusion de la recherche constituent aussi bien des objectifs poursuivis par l'établissement que des missions qui lui sont dévolues,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Sont approuvés les tarifs d'inscription au colloque « la scolarisation inclusive des élèves sourds ou malentendants » organisé par le laboratoire ADEF – UR 4671 qui aura lieu les 19 et 20 mars 2025 à Aix-en-Provence, site de l'INSPE.

Les tarifs d'inscription et éventuelle gratuité sont ainsi définis :

Publics	Droit d'inscription HT	Droit d'inscription TTC
Enseignants-chercheurs	50 €	55 €
Doctorants/Professionnels	30 €	33 €
Membres du comité scientifique	Gratuit	Gratuit
Membres du comité d'organisation	Gratuit	Gratuit

Article 2 :

La Direction Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 19 décembre 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON

Publiée le : **06 JAN. 2025**

Transmise au Recteur de la région académique le : **06 JAN. 2025**

